



## **Papier de position : eau et sécurité alimentaire & nutritionnelle**

**en vue des négociations du prochain Comité de la Sécurité Alimentaire**

**Juin 2015**

**Le GISA est une plateforme multiacteurs française sur la sécurité alimentaire créée en 2008 qui rassemble, sous la co-présidence du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Agriculture, les autres ministères concernés (Économie, Environnement, Recherche), l'Agence Française de Développement, la société civile et des instituts de recherche. Son objectif est de proposer, à partir d'une approche pluri-disciplinaire et intersectorielle de la sécurité alimentaire, des mesures pour renforcer la sécurité alimentaire dans les pays du Sud.**

**Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plate-forme multi-acteurs publique et privée française qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda politique mondial et valorise au plan international et de façon collective les savoir-faire français. Il pilote un groupe de travail sur la thématique « Eau & Sécurité alimentaire ».**

La France, à travers le GISA (Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire) et le PFE (Partenariat Français pour l'Eau), félicite le HLPE pour son rapport sur l'eau et la sécurité alimentaire. L'éclairage qu'il apporte sur cette problématique très large devrait aider les négociateurs à adopter in fine des recommandations qui nous l'espérons permettront de contribuer à une meilleure prise en compte de cet enjeu au niveau politique.

Le thème « *eau et agriculture* » invite à revisiter les 4 dimensions de la sécurité alimentaire (stabilité, disponibilité, accès à l'alimentation, qualité) par rapport au **grand cycle de l'eau**, lequel englobe les « eaux vertes » qui permettent l'agriculture pluviale et la production pastorale et les « eaux bleues » : agricultures irriguées, pêche et aquaculture, abreuvement du bétail et industries agro-alimentaires, conjointement avec les autres usages : domestique, industriel non alimentaire, énergétique et bien sûr écologique. Le sujet concerne l'eau dans sa dimension à la fois quantitative et qualitative, ainsi que les 3 dimensions de la durabilité (économique, sociale, environnementale). Il interpelle les politiques de l'eau et de la sécurité alimentaire et leur bonne articulation. Il impose de raisonner et d'agir à différentes échelles spatiales et de prendre en compte les interrelations entre amont et aval et entre pays riches et pauvres en eau. Il exige de prendre sérieusement en compte la question climatique et la dimension du temps.

- (1) Afin d'être facilement utilisables par les décideurs politiques, les recommandations du CSA devront être courtes (maximum 4 pages), claires et opérationnelles pour faciliter leurs appropriation et leurs mises en œuvre.
- (2) L'application d'une **approche par les droits**, qui puisse donner lieu à la pleine réalisation des droits fondamentaux universels et en particulier du **droit à l'alimentation** et du **droit à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement** devront être au cœur des recommandations du CSA.
- (3) Rappeler l'importance d'appliquer dans les Etats les **lignes directives sur la gouvernance foncière** (VGGT) ainsi que les principes des **investissements responsables en agriculture** (RAI) et les **directives sur la petite pêche** (Small Scale Fisheries).
- (4) Promouvoir la gestion démocratique et équitable de l'eau via la création d'instances multi-usagers pour assurer une **gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin**.

## 1. Quelle gestion de l'eau pour améliorer les 4 dimensions de la sécurité alimentaire ?

### ***a- L'eau, facteur central de la sécurité alimentaire, est directement impactée par le dérèglement climatique***

En préambule, nous souhaitons rappeler les conclusions du *5ème rapport du GIEC* (2013, 2014) qui soulignent le lien entre le climat, et les quatre piliers de la sécurité alimentaire et ce localement et globalement. Les grands risques climatiques identifiés sont en grande partie liés à l'eau. Le GIEC alerte notamment sur les risques de « *rupture des systèmes alimentaires du fait des sécheresses ou de la variabilité des pluies* » et de « *perte des moyens de subsistance suite à un accès insuffisant à l'eau d'irrigation ou à la baisse de la productivité agricole, voire à la perte d'accès à l'eau potable en régions semi-arides* »<sup>1</sup>. Les événements pluvieux extrêmes occasionnant des inondations de plus en plus graves et l'élévation du niveau des mers constituent aussi de très sérieuses menaces pour la sécurité alimentaire. **Le rapport du GIEC appelle à une nécessaire évolution de la gestion de l'eau et des systèmes de production pour améliorer la résilience et la productivité de l'agriculture.** Le rapport du GIEC montre que si certaines régions seront particulièrement impactées, toutes devront cependant innover et réussir des transformations. Les solutions devront prendre en considération la diversité des situations, notamment en matière de ressources en eau, et permettre d'assurer une approche globale du

---

1 5ème rapport du GIEC

« secteur des terres » (agriculture, forêt, sols biomatériaux et bioénergies ...) afin de rechercher à conjuguer sécurité alimentaire, adaptation et atténuation.

(5) le Comité de la Sécurité Alimentaire mondiale devrait dans ses recommandations **rappeler les conclusions du 5ème rapport du GIEC relatives à l'eau et la sécurité alimentaire** et inviter les États et l'ensemble des parties prenantes à **innover pour amorcer la nécessaire transition des systèmes de production et de consommation qui passe en tre autre par une amélioration de la gestion de l'eau,**

Ainsi, il est important que les Etats et les parties prenantes du CSA prennent **conscience de la montée des risques (climatiques, économiques, sociaux, politiques), et de la nouvelle importance d'une gestion équilibrée des ressources en eau, intégrant la rétention de l'eau dans le sol, de nouveaux modes de mobilisation des ressources (stockage, transfert, ressources non conventionnelles) et l'extension/efficience de l'irrigation comme outils de gestion des risques, en prenant la mesure de leurs coûts en regard des bénéfices qu'ils génèrent ou des pertes économiques et sociales qu'ils évitent.**

#### ***b- Limiter les risques d'instabilité accrus***

De nombreuses régions, notamment équatoriales ou tropicales humides, seront victimes d'inondations à l'origine de pertes de récoltes, de biens de toute nature et de vies humaines. Des régions jusqu'alors en cultures pluviales devront recourir davantage à l'irrigation. En Afrique du Nord et Moyen Orient, et dans plusieurs autres régions semi-arides, la forte croissance annoncée du stress hydrique sera d'autant plus problématique que les aquifères sont déjà surexploités, que la salinisation et la désertification sont de réels enjeux actuels et que des espaces vont perdre leur vocation agricole. Selon le rapport du GIEC de 2007, la population qui sera à risque de stress hydrique en Afrique pourrait atteindre jusqu'à 600 millions de personnes en 2050. La vulnérabilité est notamment forte dans plusieurs régions intérieures « marginales » (montagnes, zones arides et semi-arides non irrigables) qui souffrent à la fois de fragilités socio-économique (pauvreté) et écologique (dégradation des terres et des pâturages) mais sont parfois très peuplées. Le risque d'instabilité est particulièrement élevé en Afrique sub-saharienne (fortement impactée par le dérèglement climatique, faible taux d'irrigation, sols dégradés et érodés, faible productivité agricole, faible investissement sur ses propres agricultures familiales, et forte dépendance aux importations) qui néanmoins dispose de ressources en eau encore mobilisables et d'agricultures familiales avec des potentiels élevés de hausse de productivité, tant en irrigué qu'en pluvial, en élevage pastoral ou concernant la pêche.

Le dérèglement climatique pose d'abord et fondamentalement un **risque d'instabilité provoqué par une augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes telles que des inondations, des sécheresses ou une irrégularité des pluies** induisant dans certaines régions une aridification, un accroissement de l'évapo-transpiration et de l'érosion. L'eau fera défaut ou tombera en excès, souvent ailleurs que là où on aurait voulu. Ces événements impacteront directement la régularité des récoltes, l'érosion des sols pouvant engendrer des pertes de superficies arables.

Il est donc crucial de prévenir ces instabilités par différents leviers d'adaptation :

(6) **augmenter la rétention de l'eau dans les sols** pour accroître la résilience des systèmes de production, et diminuer l'érosion des sols. Pour cela différentes bonnes pratiques agricoles telles que l'agroécologie, l'agroforesterie, les petits aménagements de recueil des eaux (« water harvesting »), l'agriculture de conservation, la restauration des bassins versants (barrières anti érosives ...) devraient être encouragées en priorité sur les exploitations agricoles, car elles permettent d'assurer des marges importantes de progrès en

terme d'efficience des systèmes de production des agricultures notamment familiales.

(7) **améliorer la mobilisation de l'eau disponible** (pluviale, réutilisation, stockage des excédents en périodes de fortes pluies, désalinisation dans certaines zones, rivières ...) de façon adaptée à chaque contexte pour augmenter la résilience et la productivité des systèmes de production tout en permettant dans certains cas la régulation du cours des rivières et donc d'atténuer les crues et les inondations. Pour cela des investissements en stockage (en surface et dans les nappes) et en système d'irrigation seront nécessaires<sup>2</sup> ainsi que l'évaluation de ces installations, sur le revenu agricole, les revenus des populations rurales, les usages multiples de l'eau, ainsi que sur leur rôle dans la prévention des catastrophes.

(8) **favoriser la diversification des économies rurales sur les territoires** (artisanat, transformation et commercialisation, nouveaux métiers, ...) afin de créer des emplois et limiter la pression sur les ressources.

### ***c. Accroître durablement la disponibilité alimentaire par une meilleure gestion de l'eau***

Dans un **contexte de dérèglement climatique qui tend à réduire les rendements** (perte relative de 5% déjà observée pour le blé au niveau mondial<sup>3</sup>), **l'amélioration de la gestion de l'eau sera un facteur central pour augmenter la productivité durable de la terre et de l'eau et accroître ainsi la disponibilité alimentaire** nécessaire pour répondre à la demande alimentaire croissante, principalement dans les régions aux ressources limitées et à forte croissance démographique.

Une meilleure gestion de l'eau sera nécessaire pour accroître la disponibilité alimentaire :

(9) **en agriculture pluviale, la bonne conservation des eaux dans les sols** par les pratiques telles que l'agroécologie, le "water harvesting", la restauration des bassins versants, entre autre, permet de réduire l'évaporation, contribuer à redonner vie dans les sols, augmenter la séquestration de carbone et ainsi améliorer la fertilité ;

(10) **les terres irriguées** produisent en moyenne trois fois plus qu'une terre en culture pluviale ; dans les zones en situation de pénurie en eau des gains de productivité importants sont possibles grâce à des **techniques d'irrigation innovantes**, telles que l'irrigation de complément améliorées, l'irrigation de déficit, les cultures en lits sur-élevés, l'irrigation localisée et de précision (goutte à goutte).

(11) Il s'agit parallèlement de s'assurer de la **durabilité des systèmes de production pour éviter toutes les externalités négatives**, comme la surexploitation des nappes phréatiques, l'érosion hydrique, la salinisation des sols.

(12) Simultanément à une amélioration de la gestion de l'eau dans les systèmes de production, **la perte des terres à fort potentiel de production, comme les terres irriguées qui peuvent être menacées par l'étalement urbain**, devrait être une priorité.

(13) De même **la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires** de « la fourche à la fourchette » par le

---

2 - Les **investissements en infrastructures** (stockage, irrigation, désalinisation) nécessaires pour réussir l'adaptation, ont en effet été chiffrés par le GIEC à 225 milliards \$ d'ici 2030 pour 200 pays et pour le seul maintien des services actuels rendus par l'eau

3 5ème rapport du GIEC

soutien à la **transformation des produits agricoles ou de la pêche** par la création de petites et moyennes entreprises dans les territoires ruraux, par le soutien à des systèmes alimentaires territorialisés permet d'améliorer la durabilité des systèmes alimentaires et la productivité de l'eau tout en créant des emplois et la solvabilité des consommateurs.

#### **d. Améliorer l'accès à l'alimentation pour tous**

Le dérèglement climatique, par son impact sur l'eau et sur l'agriculture, va contribuer à augmenter fortement le nombre de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté, notamment en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud. Ce nombre pourrait augmenter de 600 millions d'ici à 2080 d'après le PNUD<sup>4</sup>. Une meilleure gestion et **valorisation des eaux agricoles, pastorales et aquacoles** permettrait **d'augmenter la valeur ajoutée et le nombre d'emplois correctement rémunérés créés par hectare et par m<sup>3</sup> d'eau (bleue et verte)**, et améliorer ainsi l'accès à l'alimentation.

Ainsi pour **augmenter non seulement la productivité de la terre, mais aussi la valeur ajoutée agricole et le nombre d'emplois par hectare et m<sup>3</sup> d'eau**, plusieurs leviers existent (certains sont déjà cités aux paragraphes précédents comme le développement de l'irrigation, l'adoption de bonnes pratiques agricoles comme l'agroécologie et la transformation agro-alimentaire sur les territoires) :

(14) le soutien aux **agriculteurs familiaux** (40 % des actifs dans le monde, et plus de 70 % dans beaucoup de pays africains) par un accès favorisé au crédit, aux investissements, au conseil agricole, à la formation, au marché ;

(15) le **soutien à l'hydraulique pastorale et à la pêche artisanale et la co-génération d'énergie**, en particulier d'origine hydraulique chaque fois que c'est possible, y compris à petite échelle ;

(16) **la rémunération pour services environnementaux**, principalement dans les zones de montagne, ce qui permet de rémunérer des acteurs en amont pour la bonne gestion de l'eau, permettant ainsi de réduire la pauvreté, d'assurer une meilleure rétention et infiltration de l'eau au service de l'aval, de diminuer les risques d'inondation, d'améliorer ou de préserver la qualité et la quantité de l'eau. Ces services peuvent être rémunérés soit par le marché (produits d'origine), soit par les bénéficiaires d'aval soit par les Etats et autorités locales.

(17) mieux **reconnaître le besoin des communautés rurales en terre et en eau agricoles, et leurs sécuriser l'accès à ces ressources en reconnaissant leurs droits d'accès**. Pour cela l'environnement institutionnel par l'application des lignes directrices sur la gouvernance foncière (VGGT) et l'appui à l'organisation des utilisateurs autour de « communautés d'irrigants » reconnues sont essentiels pour **éviter tout accaparement des ressources et favoriser une gestion équitable et efficace**, et souvent « multi-usages », de la ressource en eau<sup>5</sup>.

Si les gains de productivité sont d'abord nécessaires dans les pays en développement où les besoins à satisfaire sont considérables, les régions à ressources limitées et à forte croissance démographique (Asie du Sud, Afrique, Moyen Orient) deviendront de plus en plus dépendantes des importations (Agrimonde 2050, INRA et CIRAD

4 Rapport mondial sur le développement humain, PNUD 2007-2008

5 En France, les communautés d'irrigants ont un statut de corporations de droit public, ce qui permet de sécuriser leurs droits d'accès à l'eau et de valoriser leur rôle de gestionnaire de l'eau, bien commun local.

2007). Un recours accru au **commerce alimentaire international sera donc incontournable et les pays à ressources en eau abondantes seront eux aussi mis davantage à contribution.**

(18) ces échanges commerciaux **régis par des règles internationales** devront être **solidaires et équitables, éviter les spéculations abusives sur les produits agricoles, respecter la souveraineté alimentaires des pays** et leur dynamique de développement rural et la structuration des agricultures familiales. Par ailleurs, une attention accrue devra être apportée à la mise en place de systèmes agricoles durables dans les pays exportateurs.

#### **4. Améliorer la qualité de l'eau pour un meilleur état nutritionnel**

Certaines pratiques agricoles, d'élevages ou des industries peuvent représenter des **risques de pollution des eaux de surfaces ou souterraines et dégrader ainsi sensiblement l'accès à une eau potable et à un coût raisonnable**, causant des problèmes de santé ou imposant des coûts élevés de traitement de l'eau en aval. Or, le dérèglement climatique en réduisant ou accélérant les écoulements dans nombre de régions va accroître les problèmes de qualité des eaux.

(19) Il faudra ainsi **faire évoluer les pratiques pour favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement et maîtriser l'utilisation d'intrants et de produits phytosanitaires, notamment à l'échelle des aires de captage** pour prévenir les pollutions diffuses et garantir, à un coût réduit, **la production d'eau potable**. Des accords respectant les droits existants, entre acteurs de l'amont, agriculteurs ou industriels, et de l'aval permettant d'établir des règles claires et de mettre en place des mesures financières de type « paiements pour services environnementaux » seront alors nécessaires.

## **2- Quelle politiques publiques et quelle gouvernance territoriale pour réussir les nécessaires transitions ?**

Relever le défi croisé de la bonne gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire dans le contexte du dérèglement climatique impose des évolutions importantes dans nos visions collectives ainsi que des politiques et des institutions.

Une meilleure prise de conscience par nos sociétés de plus en plus urbanisées des besoins spécifiques, notamment en eau, du secteur rural est cruciale. La sécurisation de l'accès à l'eau et à la terre arable, le soutien aux agriculteurs et aux communautés rurales par la formation, la reconnaissance des savoir-faire et la libre organisation sont fondamentales pour la sécurité alimentaire. Inversement, les ruraux doivent assumer la nécessité d'un passage à des systèmes de production plus durables, c'est-à-dire qui visent la triple performance (économique, sociale et environnementale), et produisent des services environnementaux essentiels comme la bonne infiltration de l'eau et le stockage du carbone. Pour cela, les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour accompagner ces transitions et veiller à un juste équilibre des répartitions des ressources.

(20) Les **politiques agricoles** devront **soutenir les agricultures familiales** (premier fournisseur d'aliments), et faire progresser l'ensemble des systèmes agricoles vers des systèmes plus rentables, plus écologiques et plus autonomes en intrants. L'innovation, l'accès aux crédits, aux marchés, à la formation, au conseil, au leadership et à la structuration des filières, à la transformation agro-alimentaire, mais aussi à la bonne gestion de l'eau devraient être des objectifs des politiques agricoles pour réussir la transition.

(21) Les **politiques de l'eau** trop souvent focalisées seulement sur l'offre (les infrastructures) ou au contraire seulement sur la demande (régulation des prélèvements), doivent agir simultanément sur l'offre et la demande,

en développant des outils **adaptés tels que des accords collectifs, des infrastructures, des contrats de nappes, des systèmes de paiements pour services environnementaux, et la mise en place de compteurs d'eau et le cas échéant de quotas.**

(22) **La coordination des politiques publiques** est primordiale **pour gagner en cohérence et en efficacité.** Particulièrement **les politiques de l'eau et de l'agriculture doivent s'articuler pour faire converger leurs objectifs.** Ainsi, la sécurité alimentaire, l'adaptation au dérèglement climatique et l'atténuation, dans leurs dimensions locale et globale, doivent devenir des objectifs conjoints des politiques de l'eau et de l'agriculture.

(23) Il s'agit également de **décliner ces politiques sur le territoire** pertinent pour élaborer des projets, des **partenariats innovants « eau et agriculture »**<sup>6</sup> pour la planification (région, bassin, bassin transfrontalier) et pour l'action (local), y compris à l'échelle des « sites critiques » (aires de captage eau potable, nappes surexploitées...). Ces partenariats devront veiller au respect des droits existants des **populations locales** et tout particulièrement au droit à l'alimentation, et aux droits fonciers légitimes.

(24) Assurer que l'ensemble des investissements respectent les directives volontaires pour la réalisation progressive du droit à l'alimentation, les VGGT, le principes des RAI et les directives sur la petite pêche (SSF).

A ces niveaux, **l'implication des communautés rurales**, premiers acteurs de la gestion de l'eau et des sols, **est déterminante pour réussir la nécessaire transition** vers des systèmes triplement performants. Pour cela il est nécessaire de :

(25) **Renforcer le pouvoir, le capital social et les capacités des communautés rurales et des organisations paysannes** ; reconnaître juridiquement les **organisations** paysannes et les organisations d'irrigants, d'éleveurs pastoraux ou de pêcheurs ; promouvoir la gestion démocratique et équitable de l'eau via la **création d'instances multi-usagers pour assurer une gestion intégrée de la ressource en eau**, et assurer la participation effective de ces organisations rurales ; appuyer l'élaboration collective et participative de plans de gestion des terroirs et territoires.

Il s'agit par conséquent de sortir de visions descendantes pour **renforcer le pouvoir et les capacités des communautés rurales** et des autres acteurs de l'action locale, notamment les collectivités, de même que le capital social et la gestion démocratique et équitable des biens communs (eau, parcours, terroirs,...).

(26) Faire de la **recherche agronomique et de l'innovation** un véritable choix stratégique, en veillant à la bonne rencontre entre recherche et développement, entre savoirs formels et savoirs locaux, et à la définition conjointe entre usagers de l'eau, praticiens et chercheurs, des questions aujourd'hui posées à la recherche.

\*\*\*

---

6 Exemple : pour lutter contre les inondations, pour protéger la qualité des eaux dans les aires de captage